

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT DE L'OISON EN DATE DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, et le vingt-deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de ses délibérations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

		MAINIE Ludovic
		MAUGER Jean
AUBIN Béatrice		ODIENNE André
BARRIERE Jean		PERNEL Jean-Luc
BERTIN Franck		PETIN Claude
BLONDEAU Jean-Louis		
BOIZARD Annick	HAROU Patrick	RENAULT Jean-Claude
	HENON Véronique	SAEGAERT Elise
BROUT Cédric	LALLET Jean	VAN DUFFEL Christine
BUISSON Annick		VESTU Emmanuel
BUQUET Peggy		
CORNILLOT Olivier	LEMARCHAND Thierry	
DELPORTE Daniel		
DEVAUX Anne	LESUEUR Gérard	
DOUBET Gilbert	LETOUQ Marie-Claude	

Maire Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : BOUSQUET Antoine, GROSSIN Anne, LE RISBE Bénédicte

DUHAMEL Marjorie	Procuration à PETIN Claude
FRANCOIS Annick	Procuration à LETOUQ Marie-Claude
LESUEUR François	Procuration à DELPORTE Daniel
RAMALHO-FONTAINE Sylvie	Procuration à VAN DUFFEL Christine

ABSENTS : ADERAN Véronique, ARGENTIN Patrick, DUVALLET Agnès, GOUGEON Jean-Fabien, GUILLEMARD Céline, LEBOURG Belinda

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Louis BLONDEAU a été élu secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION : 16/03/2018 DATE D’AFFICHAGE : 16/03/2018

NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 40 présents : 27 votants : 31

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et signé.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est très en colère. Il a reçu ce jour des menaces de mort écrites sur un exemplaire du courrier du Comité de Soutien en faveur de Daniel LEHO distribué aux administrés. Il a aussitôt déposé une plainte à la gendarmerie. Il va gérer le problème et ne souhaite pas aborder de nouveau le sujet lors de cette séance de Conseil.

D 2018-018 Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les établissements publics de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

Après avoir exposé le contexte général dans lequel se prépare le budget principal pour 2018.

Ce débat donne lieu à une délibération dont l'unique rôle est de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le Département de s'assurer que ce préalable à l'adoption des budgets de l'exercice en cours a bien été respecté.

Par ces motifs,

VU l'article L 2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral DRCL/B1/2015/157 du 14 octobre 2015 portant création de la commune nouvelle le Thuit de l'Oison,

VU la délibération n°2016-01 en date du 5 janvier 2016, portant élection du Maire de la commune nouvelle le Thuit de l'Oison,

VU l'avis des élus du Conseil Municipal présents lors de la présentation du 12 mars 2018,

Le Conseil Municipal, à 30 voix pour, 1 abstention :

--> PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur les budgets de la commune pour l'exercice 2018

--> PREND ACTE de l'exercice du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tint le débat d'orientation budgétaire

--> DECIDE de voter le débat d'orientation budgétaire 2018 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

D 2018-019 Comptes de Gestion 2017 – Budget COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D 2018-020 Comptes de Gestion 2017 – Budget régie de transport

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D 2018-021 Comptes de Gestion 2017 – Budget espace marchand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D 2018-022 Comptes de Gestion 2017 – Budget assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D 2018-023 Comptes de Gestion 2017 – Budget lotissement Delamare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D 2018-024 Comptes Administratifs 2017 – Budget COMMUNE

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Mandat émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat / solde
Fonctionnement (total sauf 002)	1 958 556.59 €	2 564 367.75 €	+ 605 811.16 €
Investissement (total sauf 001)	1 323 157.44 €	600 356.77 €	- 722 800.67 €
002 Résultat reporté N-1	-	942 711.12 €	+ 942 711.12 €
001 Solde d'inv. N-1		196 696.39 €	+ 196 696.39 €
TOTAL	3 281 714.03 €	4 304 132.03 €	1 022 418.00 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	1 958 556.59 €	3 507 078.87 €	1 548 522.28 €
Investissement	1 323 157.44 €	797 053.16 €	- 526 104.28 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au

fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2017 à l'unanimité.

D 2018-025 Comptes Administratifs 2017 – Budget régie de transport

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Mandat émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat / solde
Fonctionnement (total sauf 002)	4 946.29 €	9 236.99 €	+ 4290.70 €
Investissement (total sauf 001)	- €	2 290.00 €	+ 2 290.00 €
002 Résultat reporté N-1	-	78 996.76 €	+ 78 996.76 €
001 Solde d'inv. N-1	-	8 372.70 €	+ 8 372.70 €
TOTAL	4 946.29 €	98 896.45 €	93 950.16 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	4 946.29 €	88 233.75 €	83 287.46 €
Investissement	- €	10 662.27 €	10 662.27 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2017 à l'unanimité.

D 2018-026 Comptes Administratifs 2017 – Budget espace marchand

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Mandat émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat / solde
Fonctionnement (total sauf 002)	70 755.13 €	32 289.96 €	- 38 465.17 €
Investissement (total sauf 001)	298 126.74 €	4 601.00 €	- 293 525.74 €
002 Résultat reporté N-1	-	47 915.71 €	+ 47 915.71 €
001 Solde d'inv. N-1	-	366 205.19 €	+ 366 205.19 €
TOTAL	368 881.87 €	451 011.86 €	82 129.99 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	70 755.13 €	80 205.67 €	9 450.54 €
Investissement	298 126.74 €	370 806.19 €	72 679.45 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Accepte le compte administratif 2017 à l'unanimité.

D 2018-027 Comptes Administratifs 2017 – Budget assainissement

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Mandat émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat / solde
Fonctionnement (total sauf 002)	82 881.42 €	79 475.15 €	- 3 406.27€
Investissement (total sauf 001)	33 012.27 €	35 839.40 €	+ 2 827.13 €
002 Résultat reporté N-1	-	36 770.67 €	+ 36 770.67 €
001 Solde d'inv. N-1	211.40 €		- 211.40 €
TOTAL	116 105.09 €	152 085.22 €	35 980.13 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	82 881.42 €	116 245.82 €	33 364.40 €
Investissement	33 223.67 €	35 839.40 €	2 615.73 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2017 à l'unanimité.

D 2018-028 Comptes Administratifs 2017 – Budget lotissement Delamare

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Mandat émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat / solde	
Fonctionnement (total sauf 002)	3 118.77 €	-	- 3 118.77 €	
Investissement (total sauf 001)	-	-	-	
002 Résultat reporté N-1	- 1 046.90 €	-	- 1 046.90 €	
001 Solde d'inv. N-1	-	-	-	
TOTAL	4 165.67 €	0 €	- 4 165.67 €	

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	4 165.67 €	- €	- 4 165.67 €
Investissement	- €	- €	- €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Accepte le compte administratif 2017 à l'unanimité.

D 2018-029 Affectation des résultats 2017 – budget Commune

Voir pièce jointe au projet de délibérations – Vote à l'unanimité

D 2018-030 Affectation des résultats 2017 – Budget régie de transport

Voir pièce jointe au projet de délibérations - Vote à l'unanimité

D 2018-031 Affectation des résultats 2017 – Budget espace marchand

Voir pièce jointe au projet de délibérations – Vote à l'unanimité

D 2018-032 Affectation des résultats 2017 – Budget assainissement

Voir pièce jointe au projet de délibérations – Vote à l'unanimité

D 2018-033 Affectation des résultats 2017 – Budget lotissement Delamare

Voir pièce jointe au projet de délibérations – Vote à l'unanimité

D 2018-034 Subventions aux associations pour 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal sa proposition pour le versement des subventions aux associations pour l'année 2018, listées ci-après :

	2018
LES ASSOCIATIONS COMMUNALES ou CANTONALES	16400
Comité des Fêtes Thuit-Anger	800
Comité des Fêtes Thuit-Simer	600
Comité des Fêtes Thuit-Signol	4000
Club de l'Amitié Thuit-Signol	900
Amis réunis Thuit-Anger	900
Amicale pétanque APTA Thuit-Anger	150
Anciens Combattants	250
Comité de jumelage - Subvention exceptionnelle 2018	4000
AOTS	200
Section Thuit Angevin STARF	150
Club canin de St Pierre des Fleurs	100
Bio des Thuits	150
Club canin Thuit-Anger RAMTANI	100
COTS Thuit-Simer	400
AMRO	100
Préhandys - Subvention exceptionnelle	1250
UcAt	500
Danse des Thuits	250
ESVO - Subvention exceptionnelle 2018	100
Valorisons notre patrimoine	1000
ZGEN	500
LES ASSOCIATIONS D'ELUS	839
Amicale des Maires du canton	200
Union des Maires et Elus de l'Eure	639
LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (ou FOYER VIE HANDICAPES)	3370
MFR Routot	60
BTP CFA Val de Reuil	45
Collège André Maurois	3105
Prévention routière	160
LES ASSOCIATIONS "A BUT MEDICAL et AIDE AUX FAMILLES"	350
Paralysés de France (APF)	50
Les Blés en herbe	100
Secours catholique Le Thuit-Anger	200
AUTRES ASSOCIATIONS	1801
Raid Amazones - Subvention exceptionnelle	400
Fonds de solidarité Logements FSL	300
Amicale des Sapeurs Pompiers	50
Amis des monuments et sites de l'Eure	50

Mieux vivre	500
Divers	501
TOTAL BUDGET	22 760.00

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire pour le versement des subventions aux associations au titre de l'année 2018, et leur intégration au Budget Primitif de la commune.

D 2018-035 Taux d'imposition pour 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'application des taux suivants pour l'année 2018, et pour l'ensemble de la commune nouvelle :

Taxe d'habitation **6,94%**

Taxe foncière bâti **18,39%**

Taxe foncière non bâti **40,23%**

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

D 2018-036 Budget Primitif 2018 – Budget COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes, le budget primitif 2018 à :

- section de fonctionnement : 3 314 230 €
- section d'investissement : 1 978 458 €

D 2018-037 Budget Primitif 2018 – Budget régie de transport

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes, le budget primitif 2018 à :

- section de fonctionnement : 92 287.46 €
- section d'investissement : 75 950.16 €

D 2018-038 Budget Primitif 2018 – Budget espace marchand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes, le budget primitif 2018 à :

- section de fonctionnement : 41 740.54 €
- section d'investissement : 90 319.55 €

D 2018-039 Budget Primitif 2018 – Budget assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes, le budget primitif 2018 à :

- section de fonctionnement : 112 106 €
- section d'investissement : 57 250 €

D 2018-040 Budget Primitif 2018 – Budget lotissement Delamare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes, le budget primitif 2018 à :

- section de fonctionnement :
 - Dépenses : 650 773.46 €
 - Recettes : 646 607.79 €
- section d'investissement :
 - Dépenses : 557 015.23 €
 - Recettes : 499 939.13 €

D 2018-041 Création d'un bail pour la location de bureaux dans la mairie déléguée du Thuit Anger

Monsieur le Maire expose au Conseil que la société TAXI DES THUITS, actuellement sise au Thuit Signol, est à la recherche de 2 bureaux, idéalement situés sur le territoire de la commune nouvelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil de lui louer, à compter du 1^{er} avril 2018, 2 bureaux de la mairie déléguée du Thuit Anger, pour un loyer mensuel de 350€.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 28 voix pour, 3 voix contre :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire de fixer le loyer à 350€ par mois, à partir du 1^{er} avril 2018
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant avec la société TAXI DES THUITS.

Madame LETOUQ demande si les autres bureaux de la mairie seront loués également, Monsieur le Maire répond que non, puisqu'ils sont utilisés par des associations. De plus, la salle des mariages doit pouvoir être utilisée pour les célébrations jusqu'en 2020.

D 2018-042 Demande de subvention départementale au titre des amendes de police 2018 – Aménagement d'un abri bus sur la commune déléguée du Thuit Simer

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du projet technique et financier des travaux d'aménagement d'un abribus chemin du Parc, sur la commune déléguée du Thuit-Simer, qui se décomposent comme suit :

* fourniture d'un abribus	2 051,45 € HT	2 461,74 € TTC
* travaux de maçonnerie	750,00 € HT	900,00 € TTC
TOTAL	2 801,45€ HT	3 361,74 € TTC

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) VALIDE le projet d'aménagement présenté
- 2) SOLLICITE une subvention départementale au titre des amendes de police pour l'inscription des travaux ci-dessus désignés à un programme subventionné en 2018 pour un montant de 2 801,45 € HT, soit 3 361,74€ TTC

- 3) APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire comme suit :

Montant total des travaux HT :	2 801,45 €
Subvention départementale (40% sur le HT) :	- 1 120,58 €
Participation financière HT de la commune :	1 680,87 €

- 4) PREND l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'investissement des travaux considérés
- 5) AUTORISE le Maire à demander une dérogation pour effectuer les travaux avant l'attribution de la subvention sans en perdre le bénéfice, et à signer tout acte afférant au projet.

Monsieur MAUGER fait remarquer qu'un abribus n'est toujours pas monté sur la commune du Thuit Signol, Monsieur BERTIN lui répond que c'est en cours.

D 2018-043 Demande de subvention départementale au titre des amendes de police 2018 – Aménagement d'un plateau surélevé au Hameau du Fec – RD 85 - Le Thuit Signol

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du projet technique et financier de travaux d'aménagement d'un plateau surélevé au hameau du Fec (RD 85) sur la commune déléguée du Thuit-Signol, estimés par INGENIERIE 27, désignée maître d'œuvre, à :

Total des travaux HT : 39 315 € (47 178 € TTC).

Le taux de subvention espéré pour financer une partie du projet est de 25%.

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) VALIDE le projet d'aménagement présenté
- 2) SOLLICITE une subvention départementale au titre des amendes de police pour l'inscription des travaux ci-dessus désignés à un programme subventionné en 2018 pour un montant de 39 315 € HT

3) APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire comme suit :

Montant total des travaux HT :	39 315,00 €
Subvention départementale (25% sur le HT) :	- 9 828,75 €
Participation financière HT de la commune :	29 486,25 €

4) PREND l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'investissement des travaux considérés

5) AUTORISE LE Maire à demander une dérogation pour effectuer les travaux avant l'attribution de la subvention sans en perdre le bénéfice, et à signer tout acte afférant au projet, dont la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de l'Eure.

D 2018-044 Demande de subvention départementale au titre des amendes de police 2018 – Aménagement d'un plateau surélevé rue des Chrysanthèmes – Le Thuit Signol

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du projet technique et financier de travaux d'aménagement d'un plateau surélevé rue des Chrysanthèmes sur la commune déléguée du Thuit-Signol, estimés par INGENIERIE 27, désignée maître d'œuvre, à :

Total des travaux HT : 28 823 € (34 587,60 € TTC).

Le taux de subvention espéré pour financer une partie du projet est de 25%.

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) VALIDE le projet d'aménagement présenté
- 2) SOLLICITE une subvention départementale au titre des amendes de police pour l'inscription des travaux ci-dessus désignés à un programme subventionné en 2018 pour un montant de 28 823 € HT

3) APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire comme suit :

Montant total des travaux HT :	28 823,00 €
Subvention départementale (25% sur le HT) :	- 7 205,75 €
Participation financière HT de la commune :	21 617,25 €

4) PREND l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'investissement des travaux considérés

5) AUTORISE LE Maire à demander une dérogation pour effectuer les travaux avant l'attribution de la subvention sans en perdre le bénéfice, et à signer tout acte afférant au projet

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a demandé à la gendarmerie de faire plus de contrôles de vitesse sur la commune. Il félicite le groupe de travail « sécurité routière » pour son travail.

D 2018-045 Lancement du marché de travaux pour l'aménagement de 2 plateaux surélevés – le Thuit Signol

Monsieur le Maire expose au Conseil que INGENIERIE 27, retenue comme maître d'œuvre sur le projet d'aménagement de 2 plateaux surélevés sur la commune déléguée du Thuit Signol, est autorisée à préparer les pièces administratives du futur marché de travaux (phase DCE : Dossier de Consultation des Entreprises).

La prochaine étape consistera à mettre en ligne l'appel d'offres sur la plateforme de dématérialisation des Marchés Publics de l'Eure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à lancer la procédure d'appel d'offres sur la plateforme susnommée
- à attribuer le (s) marché (s) dès que la présentation du rapport d'analyse des offres aura eu lieu
- à signer le (s) marché (s) lorsque l' (es) entreprise (s) aura (ont) été retenue (s)

D 2018-046 Demande de subvention au titre de la programmation DETR 2018 – Projet d'aires de jeux sur les communes déléguées du Thuit Anger et du Thuit Simer

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de création d'aires de jeux sur les communes déléguées du Thuit Anger et du Thuit Simer.

Il précise que ces projets peuvent être financés en partie par des subventions au titre de la programmation DETR (Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux) 2018.

Le coût de ces projets est décomposé comme suit :

- montage du jeu Château Margot	8 320,55 € HT (x 2)
- plateforme béton et sol amortissant pour le jeu Château Margot	15 051,50 € HT (x 2)
Total HT de travaux	46 744,10 €

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) VALIDE les projets d'aménagement présentés pour les deux communes
- 2) SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2018 pour l'inscription des travaux ci-dessus désignés à un programme subventionné en 2018 pour un montant HT de 46 744,10€

3) APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire comme suit :

Montant total des travaux HT :	46 744,10 €
Subvention DETR (40% sur le HT) :	- 18 697,64 €
Participation financière HT de la commune :	28 046,46 €

4) PREND l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la couverture des frais d'investissement des travaux considérés

5) AUTORISE LE Maire à signer tout acte afférant au projet

Monsieur le Maire précise que l'actuelle aire de jeux du Thuit Signol située derrière la salle des fêtes va être remise en état. Une demande de subvention supplémentaire au titre de la DETR pourrait être déposée pour une aire similaire à celles du Thuit Anger et du Thuit Simer avant la fin de l'année, si des crédits sont encore disponibles.

D 2018-047 Demande de subvention au titre de la programmation DETR 2018 – Projet de valorisation et d'adaptation des ensembles églises/cimetières de la commune nouvelle

Durant la deuxième année suivant la création de la commune nouvelle du Thuit de l'Oison, un travail d'adaptation des cimetières de la commune aux usages actuels et de valorisation des ensembles architecturaux et paysagers qu'ils composent avec les églises a été poursuivi. La première phase de travaux est terminée :

- relève de 25 tombes dans le cimetière du Thuit Signol
- création de 6 cavurnes dans ce même cimetière
- commande de la rénovation de la couverture du porche de l'église du Thuit Simer
- certains éléments de l'église du Thuit Simer ont été consolidés
- le nouveau columbarium du Thuit Signol est en cours de pose
- la relève des tombes du Thuit Simer est engagée.

Afin de poursuivre cette démarche en 2018, plusieurs projets ont donc été élaborés :

- il n'y a toujours pas de dispositif de recueil de corps incinérés au Thuit Simer (ni columbarium, ni jardin du souvenir) ce projet ayant été reporté
- le columbarium du Thuit Anger est aussi à agrandir
- dessin et chiffrage d'un jardin du souvenir dans le cimetière du Thuit Simer, qui n'en dispose pas aujourd'hui
- préparation de la relève des tombes réputées abandonnées au Thuit Anger
- recherche de financements possibles pour ces actions

La deuxième étape du projet global sur les ensembles églises/cimetières a donc été préparée et chiffrée. Elle comprend (montants HT) :

- la création d'un jardin du souvenir au Thuit Simer (suivant plan joint) 2 246,22€

- la relève de tombes au Thuit Anger	6 595,00€
- achat et pose d'un nouveau columbarium au Thuit Anger	4 244,46€
- création d'une allée au cimetière du Thuit Signol	1 570,00€
- pose de 4 cavurnes au Thuit Simer	1 233,33€
- réfection du monument aux morts du Thuit Anger	7 918,00€
- réfection de la tombe d'un mort pour la France au cimetière du Thuit Simer	1 844,17€

Soit un projet d'un coût total et global de : **25 651,18€**

Une demande de subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 40 % a été envoyée, et une demande de participation financière à hauteur de 15 % a été faite auprès de l'ONAC.

Le financement prévisionnel est donc le suivant :

➤ DETR : 40 % (sur totalité de l'enveloppe) :	10 260,43 €
➤ ONAC : 15 %	3 847,67 €
➤ Reste à la charge de la commune : 45 %	11 543,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet dans sa totalité, et autorise Monsieur le Maire, ainsi que Monsieur Jean LALLET, Adjoint aux affaires du patrimoine et cimetières, à solliciter dès à présent les financeurs ci-dessus mentionnés.

Monsieur LALLET ajoute que Monsieur HAROU a également piloté des travaux sur les canalisations de l'église du Thuit Simer.

D 2018-048 Vente d'un terrain à la Communauté de Communes pour la construction de courts de tennis couverts

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Communauté de Communes ROUMOIS SEINE l'a sollicité pour l'éventuelle mise à disposition d'un terrain qui pourrait permettre la construction de courts de tennis couverts.

Cette démarche se justifie par le nombre important de licenciés du Tennis Club Val d'Oison originaires de la commune.

Monsieur le Maire soumet au Conseil sa proposition, à savoir la vente d'une portion de 5 000 m² de la parcelle ZE 220 située sur le domaine du château du Bosc Féré, au Thuit Signol, pour 1 € symbolique.

Il précise que la vente, si elle se concrétise, fera l'objet d'un acte notarié dont les frais de rédaction seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire, et l'autorise à signer tout document concernant cette affaire.

Madame HENON demande pourquoi la vente se fait pour 1 € symbolique, Monsieur le Maire répond que c'est dans un esprit communautaire qu'il fait cette démarche. Madame HENON demande si la Communauté de Communes aura les moyens financiers pour la construction des courts de tennis, Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le débat ici.

Madame VAN DUFFEL ajoute qu'il existe un réel besoin de construire ces bâtiments, les installations actuelles étant saturées.

Monsieur le Maire ajoute que le site est idéal puisque des possibilités d'hébergement et de restauration sont offertes sur place.

D 2018-049 Contrat de bail avec Orange pour l'implantation d'une station relais sur le Thuit Signol

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a été démarché par la SNEF (agissant pour le compte de la société Orange) pour un projet d'implantation d'une station relais sur le Thuit Signol.

Les plans d'implantation et le projet de contrat de bail ont été préalablement soumis aux membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte le projet de la société Orange, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail proposé, ainsi que tout autre document concernant cette affaire.

D 2018-050 Vente des éléments de l'ancienne grange située sur la commune déléguée du Thuit Anger

Monsieur le Maire expose au Conseil que les restes d'une grange située auparavant au Thuit Anger sont stockés depuis 2014 à l'atelier communal du Thuit Signol. Il s'agit de morceaux de charpente et de pierres de soubassement qui, n'étant d'aucune utilité pour la commune, ont été proposés à la vente à des entreprises locales.

La société HONNET SARL, sise 201 rue des Peupliers, 27310 BOURG ACHARD, vient de faire une proposition de rachat de l'ensemble pour la somme de 2 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte le principe de cette vente, au prix mentionné ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire interroge les élus présents, ont-ils réfléchi à la mise en place du dispositif « participation citoyenne » présenté par les gendarmes en février ? A l'exception d'une abstention, la proposition est acceptée

- Monsieur le Maire fait un rappel des réunions publiques organisées dans les 3 communes déléguées :

- le 16/04 à 18h30 au Thuit Anger
- le 17/04 à 18h30 au Thuit Simer
- le 18/04 à 18h30 au Thuit Signol

- une visite du chantier de la médiathèque est proposée aux élus intéressés le 18/04 à 17h00.
Rendez-vous sur place

- Monsieur le Maire annonce les résultats de la dernière campagne de recensement de la population, les chiffres sont les suivants :

- Thuit Signol : 2 465 habitants
- Thuit Anger : 716 habitants
- Thuit Simer : 484 habitants

TOTAL : 3 665 habitants

mais ils ne sont pas encore officialisés par l'INSEE.

Monsieur le Maire est très satisfait du taux de participation des administrés.

- Madame AUBIN fait un bilan très positif de la manifestation « récup ta planète » qui a eu lieu le week-end précédent. Une quinzaine d'associations étaient présentes. De plus, une quarantaine de personnes se sont déplacées le vendredi soir au Thuit Anger pour assister à la conférence donnée sur le projet de voies douces. Madame AUBIN félicite et remercie tous les participants.

- Monsieur BARRIERE a entendu parler d'une chasse aux œufs organisée au Thuit Anger. Il se demande pourquoi les enfants du Thuit Signol et du Thuit Simer n'y sont pas conviés.

Madame VAN DUFFEL répond que l'organisation est à l'initiative du Comité des Fêtes du Thuit Anger, et que la fusion des 3 comités des fêtes n'est pas envisagée. Monsieur le Maire ajoute que quelques manifestations communes ont déjà eu lieu, et que cela devrait continuer.

- Monsieur BARRIERE informe le Conseil que 3 fenêtres ont été cassées à la salle des fêtes Philippe Aubin. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de GROUPAMA

- Monsieur BROUT revient sur le sujet déjà évoqué de la fibre optique disponible sur le territoire de la commune. C'est tout à fait insuffisant, surtout pour les entreprises.

Madame VAN DUFFEL répond qu'à son grand regret le projet n'avance pas comme elle le souhaiterait. Monsieur BROUT suggère la mise en place d'une étude pour connaître le débit réel assuré actuellement, qui serait de 8 Méga mais il en doute.

Madame DEVAUX suggère d'interroger les administrés afin qu'ils communiquent à la Mairie le débit dont ils disposent à leur domicile, ce qui permettrait éventuellement d'argumenter la demande de renforcement du réseau auprès du syndicat EURE NUMERIQUE

- Monsieur LEMARCHAND fait remarquer qu'une partie de la RD 629, sur le territoire du Thuit Simer, est en piteux état. Monsieur le Maire lui demande de transmettre des photos à la Mairie afin de soumettre une demande d'intervention aux services de voirie du Département.

La séance est levée à 19h45.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu **JEUDI 19 AVRIL à 18h30.**